

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°186.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 novembre. 13 conseillers étaient présents. M.Domenget avait donné pouvoir à M. Roget et Mme Péjoan était absente.

Le Maire demande l'ajout de 5 points à l'ordre du jour :

- demande de subventions pour la construction d'une garderie et d'une cantine à l'école
- mutualisation de la lutte contre le frelon asiatique au niveau de la CCCS
- renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion pour la mission secrétaire de

Mairie

- renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion pour la mission intérim
- projet de recrutement mutualisé d'un garde champêtre pour le Parc des Bauges.

Accord à l'unanimité.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre est adopté à l'unanimité et fera l'objet d'un affichage en Mairie.

1- S.P.A Savoie - Renouvellement de la convention avec la fourrière : l'article L 211-19-1 du Code Rural interdit la divagation des animaux domestiques ou animaux sauvages apprivoisés sur la voie publique. Le Maire de par son pouvoir de police doit faire respecter ce texte et faire procéder éventuellement à leur capture et mise en fourrière. Une convention d'assistance a été signée avec la SPA de Savoie. Arrivée à échéance il y a lieu de procéder à son renouvellement. Accord à l'unanimité.

2-Attribution de compensation de CCCS : conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 29/09/22 (lettre 180) l'attribution définitive de compensation versée par Cœur de Savoie s'élève **219 953€** pour 2023. Accord à l'unanimité après plusieurs discussions sur la disparité par rapport à d'autres communes et notamment Montmélian. Albinus, le calcul de cette attribution est réglementé par un article du CGI, il peut faire l'objet de modifications. A noter que lors du vote en 2022, et les années précédentes, les conseillers communautaires qui représentent leur commune ne semblent pas s'être émus du montant perçu par certains qui est peut-être justifié.

3-Entretien des digues - Transfert de compétence de l'Etat vers les collectivités : depuis les lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015 la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations relèvent des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Sur notre territoire c'est le SISARC (Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Savoie) qui assure cette compétence. Pour financer les besoins inhérents, le contribuable participe au travers de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) perçue avec la taxe foncière. Au 28/01/2024 au plus tard il est prévu que l'entretien des digues des rivières sera transféré de l'Etat vers le SISARC pour ce qui nous concerne. Cela représente 85 kms pour l'Isère et 16 kms pour l'Arc, sachant que d'importants travaux restent à réaliser. Ils sont estimés à **40 millions d'euros** (1 million du km) et que l'Etat n'apportera que des aides dégressives : 80% durant 2

ans puis 40% ensuite. Seule solution augmenter la taxe GEMAPI ou refuser le transfert de compétences. C'est ce que propose le SISARC en demandant aux communes de délibérer dans ce sens pour lui apporter son soutien. Accord à l'unanimité. Albinus cette affaire était connue depuis longtemps. A 2 mois de l'échéance n'est-ce pas un peu tard pour agir ? On a déjà connu cela avec les routes nationales devenues départementales !

4-Vente de terrain : il s'agit d'une petite parcelle étroite cadastrée AD224 que souhaite acquérir M. Nicolas Trosset. Le Maire propose de donner suite au prix de 1€ le m². Quid des frais ? Accord à l'unanimité.

5-Encaissement de chèques : la Commune est propriétaire d'une parcelle agricole située sur la commune de Francin cadastrée ZL3. Le locataire s'est porté acquéreur mais a, semble-t-il réglé avec retard un loyer datant d'avant la vente. Il y a lieu de délibérer pour donner l'accord d'encaisser les chèques. Accord à l'unanimité.

6- Affaire Ets Mouche/Commune d'Arbin - Choix d'un avocat : dossier particulièrement difficile. L'entreprise Mouche de Chamoux avait déposé un permis de construire suite à l'achat d'un terrain à la Commune afin d'y édifier un centre funéraire. Le permis a été accordé mais, le Maire indique que l'implantation, prévue, du bâtiment se situerait sur le passage d'une conduite d'égouts de gros diamètre. S'en suit un dialogue, qualifié de très compliqué, avec le dirigeant dont les exigences seraient démesurées.

Ce dernier accuserait maintenant la Commune de « rupture abusive de pourparlers ». Le Maire propose de confier le dossier à Maître Olivier Fernex de Mongex pour défendre les intérêts de la Commune. Accord à l'unanimité.

7-Demande de subvention auprès de l'Etat, la Région, le Département, CCCS : (ajout) dossier évoqué dans ma lettre 181. Ces demandes concernent la construction d'une nouvelle garderie et cantine pour l'école. La première demande avait fait l'objet d'un différend et il y a lieu de la représenter. Accord à l'unanimité.

8-Mutualisation de la lutte contre le frelon asiatique : (ajout) Cœur de Savoie a proposé aux communes de mutualiser la lutte contre ce fléau afin d'en limiter le coût. Cœur de Savoie prendrait à sa charge 50% des frais soit 6 518€, et l'autre moitié prise en charge par les 38 344 habitants concernés, soit 0,17€ par habitant. Que représentent ces 13 036€ puisque la participation serait de 150€ par intervention ? Une taxe supplémentaire ? A vouloir faire « a minima » on passe sur l'essentiel. Accord à l'unanimité.

9-Mission secrétariat de Mairie : (ajout) service proposé par le Centre de Gestion pour assurer le remplacement en cas d'absence. Convention à renouveler. Coût : 370€/j. Accord à l'unanimité

10-Mission intérim avec le Centre de Gestion : (ajout) Le Cdg73 met à disposition des professionnels aux compétences diversifiées et motivés par le service public pour des missions de quelques jours à plusieurs mois. La convention doit être renouvelée. Accord à l'unanimité.

11-Projet de recrutement d'un garde champêtre au Parc Régional des Bauges : (ajout) dossier à la fois surprenant et peu clair. Il s'agirait, semble-t-il, de l'embauche par le Parc d'un ou plusieurs salariés, ayant les compétences en la matière, qui seraient ponctuellement mis à disposition des communes adhérentes. Pour faire quoi ? A quel moment ? Coût : 246€/j. Albinus, sachant que le Parc comprend 67 communes sans compter les villes portes et les intercommunalités, comment

satisfaire tout le monde sauf à dose homéopathique ! Albinus cela me paraissait raisonnable mais d'autres Communes proposent en Conseil de donner suite à raison d'une mobilisation d'un jour par semaine ! Qui a raison ? Manifestement ailleurs le débat semble plus précis, permettant de voter en connaissance de cause. A l'unanimité le Conseil ne donne pas suite.

La séance est levée à 20h 10.

Albinus l'ordre du jour semblait chargé. Certains dossiers concernant des renouvellements de conventions ont été rapidement traités. D'autres auraient mérité un peu plus de détails, d'explications et de débats. Que faut-il ajouter à une séance aussi passive et qui ne semblait pas passionner beaucoup de monde.

A bientôt et meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Ton ami Nicolas

Décembre 2023

Association Vivre à Arbin <http://www.vivrearbin.1w.fr>